

# NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

CINQUIÈME ANNÉE RÉPUBLICAINE.

TRIDI 13 Brumaire.

( Ere vulgaire. )

Jendi 3 Novembre 1796.

*Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois,  
16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.*

## I T A L I E.

*De Rome, le 8 octobre.*

Le 3 du courant, le courier extraordinaire expédié à Naples rapporta la décision de S. M. S. relativement aux articles du traité d'alliance proposés par le pape. Le lendemain le marquis del Vasto alla à l'audience du saint pere, avec lequel il eut une très longue conférence. Le roi de Naples vouloit une alliance offensive & défensive, mais le pape, fidele à la maxime *ecclesia abhorret a sanguine*, se contentoit de la défensive. On garde à Rome le plus grand secret sur cette négociation. Le secrétaire d'état traite de fausseté tous les bruits qu'on a répandus à ce sujet, & l'on croit que la cour de Rome se flatte que le directoire se désistera de plusieurs de ses demandes, & que le roi d'Espagne interposera sa médiation d'une manière efficace. En attendant, on fait ici beaucoup de recrues d'infanterie & de cavalerie, pour les réunir aux troupes napolitaines, ce qui prouve que le traité est fort avancé. On dit que les articles sont au nombre de sept, mais on n'en connoît que cinq.

1°. Le roi de Naples fournira 30 mille hommes, & le pape autant, pendant la guerre.

2°. Ces 60 mille hommes doivent être entretenus à frais communs.

3°. Tout ce que l'on fera, tout ce que l'on déterminera, sera fait d'un commun consentement.

4°. Tous les pays maintenant occupés par les Français, & ci devant de la domination du pape, s'ils sont conquis par les troupes napolitaines, le roi s'oblige à les rendre au saint-siege.

5°. Avec le consentement des deux parties, les vivres, les grains, les denrées de toute espece, seront des objets de commerce libre entre Rome & Naples.

On croit que par les autres articles le pape renonce à l'hommage qu'il prétend du roi de Naples; qu'il cede librement Ben-vent & Ponte-Corvo.

On prétend que le marquis del Vasto, dans la discussion qu'il eut avec le saint-pere au sujet de l'alliance offensive, lui fit espérer qu'Avignon seroit rendu au saint-siege, & que c'est-là, ainsi que la menace de faire une

paix séparée avec la France, ce qui a engagé le pape à adopter le traité tel qu'il a été proposé par la cour de Naples. Ce traité sera porté à Vienne par Mgr. Albani, qui doit partir bientôt pour solliciter les secours de l'empereur pour la guerre ou pour la paix.

Le roi de Naples est retourné le 4 de ce mois à Sora, d'où il partira, dit-on, le 15 avec ses troupes. La reine, avec toute la famille royale, passera l'hiver dans cette ville.

Voici le plan qui a été concerté entre les deux puissances alliées pour la marche des troupes. Le pape mettra tout de suite en mouvement 11,800 hommes d'infanterie & 1200 de cavalerie; 7 mille hommes qu'on recrute & qu'on discipline en diligence paroîtront pendant l'hiver; 10 mille hommes resteront pour garder les frontieres de l'état du pape contre les Français; ce qui fait 30 mille hommes. La première expédition que fera le roi de Naples sera de 27 mille hommes, qui, réunis à ceux de Rome, feront en tout 40 mille hommes. Un corps de 3 mille hommes joindra l'armée en même tems que celui de sept mille du pape, pendant l'hiver, & ainsi l'armée sera de 50 mille hommes, & il restera 10 mille hommes pour garder les frontieres.

Jusqu'à présent les troupes napolitaines n'ont passé que le Fronte, & l'on croit avec fondement qu'une partie de ces troupes se postera à Ancone, où le roi de Naples a déjà envoyé par mer des provisions. On s'attend aussi à ce qu'une partie de ces troupes débarquera sur la plage de Fermo.

Il a paru à la vue de Rimini trois frégates anglaises, & l'on croit qu'elles iront à Ancone, où probablement elles seront reçues, malgré le traité d'armistice.

L'agent de la république française, Cacault, est encore à Rome. Le secrétaire d'état l'a bien assuré que, dans tous les cas, il n'a rien à craindre pour sa personne. On croit qu'il seroit déjà parti si le traité d'alliance avoit été signé.

Il a paru un édit pour engager les Romains à faire des dons gratuits, à l'imitation des Napolitains, & un autre édit pour la formation de plusieurs corps de volontaires à pied & à cheval.

*Extrait d'une lettre de Bologne, du 10 octobre.*

Vous savez que nous ne comptons pas les heures de jour comme vous. Notre méthode est mauvaise dans son

principe ; mais dans l'usage elle revient au même. Nos horloges sont faites pour notre méthode ; & voilà qu'on vient de les changer pour nous donner des horloges françaises. Celles-ci sont certainement plus savantes ; mais si la beauté d'une horloge consiste à indiquer au juste l'heure qu'il est, elles ne vaudront pas les nôtres. Nous allons voir encore long-tems le peuple compter les heures d'une manière, tandis que les cadrans les marqueront d'une autre.

Pour augmenter la confusion, on va, dit-on, nous donner le calendrier français, que nous n'entendrons pas de long-tems n'en plus. Nous aurions donc les petits inconvéniens d'une révolution, avant d'en avoir les grands bienfaits. Ainsi nous commençons par où il faudroit finir : cela n'est pas bien profond ; mais cette petite singerie d'une grande république amusent ceux qui rêvent encore notre petite république lombarde.

De Gènes, le 15 octobre.

Le comte Girola, ministre de l'empereur, a communiqué à tous les ministres étrangers la protestation qu'il a faite contre le gouvernement de Gènes. C'est une pièce curieuse, tant pour le fond que pour le style. Il dit, que puisque le secrétaire d'état ne lui a pas fait part du résultat des délibérations du gouvernement, à son sujet, il doit croire que celui-ci persiste à ne vouloir pas communiquer avec lui. Il proteste contre cette conduite irrégulière & offensive ; il proteste contre l'indécence des billets du secrétaire d'état, qui lui a écrit sur de très-petites feuilles de papier, & qui a eu l'impudence de ne pas lui donner, dans l'adresse, les qualités dont il est chargé : il proteste contre l'intimidation violente faite à son altesse monseigneur le prince d'Artemberg, général major au service de S. M. I. et chargé de ses commissions, de sortir dans le plus court délai de l'état de Gènes. Il déclare, que puisque le gouvernement n'accorde pas de garantie pour sa personne, il partira le plutôt possible pour Naples avec le susdit prince ; mais comme, tant sur mer que sur terre, il y a des ennemis de sa majesté impériale, il demande, non un passe-port français, mais quelque autre sûreté convenable. Le gouvernement de Gènes, depuis qu'il a reçu cette protestation, a révoqué l'ordre donné d'arrêter le prince d'Artemberg, qui refusoit de partir & qui étoit logé chez le comte Girola. Quelques personnes doutent que ce ministre ait réellement l'intention de partir.

#### S U I S S E.

( Quoique nous ayons rendu compte de l'horrible massacre qui fait l'objet de la lettre suivante, les détails dans lesquels on entre et le ton dont elle est écrite nous ont fait penser qu'on la lirait avec intérêt.

Extrait d'une lettre particulière de Geneve, du 20 octobre.

Les arrestations faites le 19 juillet avoient été occasionnées par quelques imprudens.

Les *englués* (dénomination qu'on a donnée à certains patriotes modérés) avoient fait des patrouilles de sûreté, parce qu'ils se croyoient menacés, & qu'en pareil cas ces patrouilles sont d'usage. Elles fournirent à leurs adversaires des raisons ou des prétextes d'accusations. Deux hommes ardents, dont l'un avoit du talent & de l'intrigue,

& l'autre n'avoit pour tout talent que l'intrépidité la plus éprouvée, en furent les principaux objets. Le premier, nommé *Pradier*, avoit des ennemis personnels très-puissans ; le second, nommé *Baudin*, devoit par son caractère en avoir beaucoup du second ordre, & leur avoit donné prise sur lui.

En effet, l'un & l'autre furent l'objet d'un jugement rendu le 22 septembre dans les formes ordinaires & légales, par lequel on les reconnoissoit atteints & convaincus d'avoir troublé l'ordre par des patrouilles secrètes, &c. En conséquence, on les condamnoit à la prison déjà subie & au bannissement à tems. Les juges ayant prononcé, ne s'agissoit plus que de faire exécuter la sentence. Dès le matin, des jacobins entrèrent dans l'hôtel-de-ville. Des cris de mort se firent entendre : on fut averti que le piquet de la garnison étoit mal disposé. Déjà quinze jours auparavant on avoit fait passer au conseil l'avis d'un complot formé contre la vie des prisonniers. On assure que *Pradier* savoit qu'il couroit les plus grands risques, & qu'il mandoit qu'on différât son transport. Enfin, ils furent confiés l'un & l'autre à un détachement de la garnison accompagné de magistrats civils, selon l'usage.

A trente pas de l'hôtel-de-ville, les cris de mort redoublèrent. Les malheureux condamnés, entourés d'une foule de scélérats, d'abord insultés, pressés, balottés, bientôt froissés, meurtris, blessés, furent enfin percés de coups de bayonnettes, & assommés à coups de crosse par le sergent & sa troupe, qui finirent par les fusiller à terre. Les détails de cette scène d'horreur sont si révoltans que ma plume se refuse à les écrire : l'imagination peut malheureusement les suppléer ; elle a appris à se familiariser avec le sang & le crime.

Aussi-tôt la terreur la plus profonde glaça tous les cœurs. Des hommes pâles & tremblans, des femmes éplorées, des cris étouffés de justice ! vengeance ! remplirent les rues ; mais en vain. Les meurtriers, sûrs de la foiblesse & de l'impuissance de ceux qui auroient dû les punir, montrèrent deux jours entiers une audace qui mit le comble à l'indignation publique.

Enfin, la nuit du 23 au 24 parut annoncer que la nation, souillée de cet exécrationnel forfait, s'uniroit pour venger. Les *englués*, forcés à la plus timide prudence, sûrs que toutes leurs demandes étoient un objet d'embrasement, demandèrent aux révolutionnaires ou patriotes honnêtes, dans l'attitude de supplians, d'employer leurs bras sous les ordres de tous ceux qui pourvoient être moins suspects d'aristocratie, mais pour qui le meurtre des prisonniers étoit un objet d'indignation. Jamais un parti révolutionnaire ne put vaincre ses défiances ; on ne put parvenir à résister à l'influence de ceux qui ne cherchoient qu'à amoindrir la haine contre le crime. Il fut donc résolu, par les cercles de ce parti là, qu'à la suite d'une invitation exclusive du conseil administratif, les patriotes seuls (car c'est ainsi qu'ils s'appellent) porteroient adresse à ce même conseil, dans laquelle ils désigneroient les coupables. Ces coupables furent aussi-tôt proclamés (le 24) ; mais on entendit avec douleur mêler à ces noms ceux de quelques citoyens fugitifs, qui ne méritoient pas d'être inscrits sur la même liste. Quoi qu'il en soit, on éprouva une satisfaction, ou du moins une consolation tardive, en voyant les meurtriers obligés de se cacher dans quelque repaire plus écarté : ils en furent bannis le tems, & leur retraite ne fut ni précipitée, ni trou-

blante ; ils a  
& sur le ter  
reprises ; ma  
avoit l'air de

Quelques  
secondée le

tionnaires. L  
sambes étoit

& une haine  
des révolution

semblement,  
masse. Les c

voulu se joir  
moment le g

cepal appui  
redoutant to

parti qui s'in  
posée d'hom

pressés, tandi  
ayant contra

des chefs dan  
l'impressio

leur position  
fluence, quo

comprendre  
l'anarchie. Il

tions général  
de grandes d

croissent tend  
cipes d'ordre

de la patrie.

AR  
Extrait d'

Citoyens e

de ce mois ;

le centre à S

jet, si l'enne

étoit de m'y

vement sur

débonchant p

dingen, &

attaquer, le

ment, mais

que cela n'e

Les troupe

Kaudern &

continent, e

attaques réit

moindre pro

division du g

ive. Le gé

ingen jusqu'

Malgré l'ét

qu'il faisoit,

grande brav

inamis ; &

rester sur la

flatter d'avo

blante; ils allèrent passer la nuit aux portes de la ville & sur le territoire; & on les a vus y revenir à diverses reprises; mais du moins la ville en étoit délivrée, & on avoit l'air de les poursuivre.

Quelques jours après les *englués* firent une démarche, secondée le lendemain (3 & 4 octobre) par les révolutionnaires. Le but de ces deux demandes presque simultanées étoit de professer une sorte de confiance mutuelle & une haine commune contre le terrorisme; mais le parti des révolutionnaires ne fut pas très-nombreux à leur rassemblement, tandis que les *englués* allèrent se réunir en masse. Les cercles de jacobins les plus violens n'ont pas voulu se joindre à ces expressions pacifiques; & dans ce moment le gouvernement encore chancelant n'a pour principal appui que des révolutionnaires défiants & timides, redoutant tout ce qui peut scinder trop visiblement le parti qui s'intitule *patriote*, & dont une partie est composée d'hommes qui veulent l'ordre & qui y sont intéressés, tandis que l'autre, intéressée à l'anarchie & en ayant contracté le goût, est exercée à la discipline sous des chefs dangereux. Les *englués* ne demandent qu'à suivre les impressions d'un gouvernement bien réglé; & jusqu'ici leur position a été telle qu'ils n'ont pu avoir que peu d'influence, quoiqu'ils soient très-nombreux, puisqu'on peut comprendre sous un nom commun tous les ennemis de l'anarchie. Il est bien vrai qu'en usant de ces dénominations générales, on doit reconnoître qu'il y a entr'eux de grandes diversités de vue & de caractère; mais ils paroissent tendre unanimement à maintenir quelques principes d'ordre & de sûreté, derniers débris du naufrage de la patrie.

## FRANCE.

## ARMÉE DE RHIN ET MOSELLE.

*Extrait d'une lettre du général en chef Moreau, au directoire exécutif.*

Du 6 brumaire, an 5.

Citoyens directeurs, l'armée prit position, le premier de ce mois, la gauche au Rhin, la droite à Kaudern, le centre à Schillingen; j'y séjournai le 2, & mon projet, si l'ennemi ne m'avoit pas suivi avec toute son armée, étoit de m'y maintenir. Son effort se dirigea particulièrement sur Kaudern & Hiel, & son projet étoit, en débouchant par Liedlingen, d'arriver avant moi à Amendingen, & de me couper la route d'Huningue. Il fit attaquer, le même jour, le poste de Rhinfeld assez vivement, mais on eut le tems de couper le pont; de sorte que cela n'eut aucun effet.

Les troupes du général Périno, chargées de défendre Kaudern & Hiel, y firent des prodiges de valeur, & continrent, depuis la pointe du jour jusqu'à la nuit, les attaques réitérées de l'ennemi, sans qu'il pût faire le moindre progrès. Je les fis soutenir par une partie de la division du général... contre qui l'attaque étoit moins vive. Le général Joubert soutint l'attaque depuis Schillingen jusqu'au Rhin.

Malgré l'état de fatigue de la troupe, par le tems affreux qu'il faisoit, elle repoussa toutes les attaques avec la plus grande bravoure, sans s'épouvanter du nombre de ses ennemis; & si la situation de l'armée m'avoit permis de rester sur la rive droite du Rhin, nous aurions à nous flatter d'avoir gagné une belle bataille défensive. Nous

avons fait à l'ennemi une centaine de prisonniers, dont cinq officiers.

Le 4, l'armée prit position à Attingen; le 5, elle passa le Rhin à Huningue, & quoique l'armée ennemie ne fût campée qu'à une lieue, elle n'osa pas troubler notre passage, qui s'est fait avec le plus grand ordre, & qui a été couvert par les généraux Abbatici & Laboissière.

Salut & respect,

Signé, MOREAU.

*Note des rédacteurs.* Cette lettre détruit entièrement les détails faux ou exagérés que des gazettes étrangères ont répandus sur les derniers combats du général Moreau avant sa retraite sur Huningue. On affirme dans ces gazettes que les 20, 21 & 22 octobre ce général a été attaqué avec avantage par les Autrichiens; qu'il a perdu 14 à 15 mille hommes, & qu'il y a été blessé. Sa lettre est datée du 6 brumaire, qui répond au 27 octobre. On ne peut l'accuser de dissimuler à ce point une pareille perte; & s'il avoit été blessé le 21 ou le 22, il ne l'auroit pas oublié dans sa dépêche du 27.

*Extrait d'une lettre particulière écrite de Dunkerque, le 7 brumaire.*

L'embarquement qui se préparoit ici depuis quelque tems, vient enfin de s'effectuer; mais les troupes embarquées sont encore à la rade, & attendent sans doute un vent favorable. Ce matin le vent étoit très-bon pour aller en Angleterre, où l'on croyoit qu'on projettoit une descente; cependant elles ne sont pas parties, ce qui fait présumer que ce n'est pas là leur véritable destination, & qu'elles vont à Flessingue ou à l'embouchure de l'Elbe pour en fermer l'entrée aux anglais. Il y a 16 vaisseaux de transport & une quarantaine de corvettes pour convoi. On prétend qu'il y a plus de 10 mille hommes à bord, ce qui est difficile à croire. D'ailleurs voilà tout ce qu'on peut savoir de cet embarquement qui gêne beaucoup le commerce de ce port par l'embargo qui existe encore.

*De Nantes, le 28 octobre.*

Il nous auroit été bien agréable de pouvoir donner à nos lecteurs des nouvelles moins désastreuses sur la situation actuelle de Saint-Domingue.

A la date du 12 août dernier, nos correspondans nous instruisent qu'il y avoit scission décidée entre Santhonax & ses collègues, & plus particulièrement en core avec Rigaud. Santhonax, de son autorité privée, a destitué, cassé & annullé les autorités constituées, & en a recréé d'autres à sa manière: la force armée mécontente & l'armée française se soulèvent contre tant d'indignités. La commotion a été si forte dans la partie du Sud, que les navires américains, qui y portoient quelques secours, ont filé leurs cables par le bout & ont fait route pour les Etats-Unis.

*De Paris, le 12 brumaire.*

Le corps législatif, à l'imitation de la convention batave, vient de rendre une loi pour défendre l'introduction & la vente des marchandises anglaises. Cette prohibition excitera vraisemblablement parmi nos commerçans les mêmes plaintes que parmi les commerçans de Hollande. On écrit d'Amsterdam qu'un grand nombre de manufacturiers & d'imprimeurs de toiles de coton, tant dans cette ville qu'à Rotterdam, Dordrecht & ailleurs ont présenté des pétitions à la convention nationale pour

demandeur la révocation du décret, alléguant que si la prohibition a lieu, il leur sera impossible de faire travailler plus long-tems leurs ouvriers, & qu'un grand nombre de familles industrieuses seront privées de tous moyens de subsistance. La convention a renvoyé les pétitions au comité de marine pour en faire le rapport.

CORPS LÉGISLATIF.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen LACUÉE.

Séance du 11 brumaire.

Sur le rapport de Johannot, le conseil approuve une résolution du 7 brumaire, qui met une somme de 100 millions à la disposition du ministre de la guerre.

Sur le rapport de Missoinet, le conseil approuve une résolution du 27 vendémiaire, relative au remplacement des présidens des tribunaux de police correctionnelle.

Sur celui de Decomberousse, il approuve celle du 25 vendémiaire, relative au bâtiment des ci devant capucins d'Arras.

Sur celui de Perrée, il approuve celle qui met une somme de 35 millions à la disposition du ministre de la marine.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen CAMBACÉRÈS.

Séance du 12 brumaire.

Le conseil prend deux résolutions; la première porte que les employés des douanes recevront la totalité de leur traitement en numéraire; & la seconde, qu'il sera établi pour le mois une taxe sur les billets de spectacles d'un décime par franc; le produit sera destiné au soulagement des indigens.

Thibaut présente des articles additionnels à la loi sur les patentes; ils seront imprimés.

Un membre obtient la parole pour une motion d'ordre; il dit que des troupes de brigands désolent les campagnes; ils marchent par bandes & commettent toute espèce de crimes.

Il n'est pas d'excès auxquels ils ne se livrent. Lorsqu'ils entrent dans une maison, ils mettent au feu les pieds de ceux qu'ils y trouvent; de là on leur a donné le nom de *chaffeurs*. L'impunité les enhardit, & chaque jour leurs forfaits se multiplient. L'opinant demande donc qu'il soit fait un message au directoire pour l'inviter à réprimer ce brigandage par les mesures les plus actives.

Le conseil arrête que ce message sera fait.

Le président annonce que le projet de la commission sur la loi du 3 brumaire ayant obtenu la priorité, ce projet doit être discuté aujourd'hui.

Riou, rapporteur, monte à la tribune, & lit le premier article, tendant à ce que le premier article de la loi du 3 brumaire soit rapporté.

Bergier demande qu'on ne rapporte pas cet article, mais qu'on l'étende aux amnisties.

De vifs débats ont eu lieu sur cette proposition; l'importance & l'étendue de cette discussion, qui s'est prolongée jusqu'à près six heures, nous oblige à en renvoyer les détails à demain. En voici le résultat.

Le conseil a décidé,

1°. Que la loi d'amnistie est étendue à tous les délits révolutionnaires commis jusqu'au 4 brumaire, époque à laquelle elle a été rendue.

2°. Que les amnisties ( nous donnerons la définition textuelle de ce mot telle qu'elle a été arrêtée) seront ainsi que les parens d'émigrés exclus des fonctions publiques.

3°. Que les chefs des rebelles de la Vendée & de chouans seront compris dans le précédent article.

4°. Qu'il n'y a pas lieu à délibérer sur toute proposition tendant à rapporter les articles de la loi du 3 brumaire qui concernent les émigrés & leurs parens.

CONSEIL DES ANCIENS.

Séance du 12 brumaire.

Picot, organe d'une commission, fait rejeter une résolution du 10 vendémiaire, qui transféroit à Ville Gagnon, département de Seine & Marne, le chef-lieu de canton établi à Joui-le-Chatel.

Les motifs donnés par la commission pour ce rejet sont que cette dernière commune est plus populeuse, & fournit plus de ressources que celle de Villegaignon.

Bourse du 12 brumaire.

Amsterdam.... 58 $\frac{1}{2}$ , 58 $\frac{3}{4}$	Bâle.....
Hambourg 192, 191 $\frac{1}{2}$ , 193 $\frac{1}{2}$	Mandat, 4 liv. 3 s. à 3 s. 9 d.
Madrid.... 11 liv. à 2 mois.	4 s. 3 d., 4 $\frac{1}{2}$ , 4 s 9 d.
Cadix. 10 l. 17 s. 6 d. à 2 m.	4 $\frac{1}{2}$ .
Gènes..... 92, 93.	Le cours du directoire est de
Livourne..... 102.	4 liv. 5 s.

Huile d'olive, 1 l. 5 s. — Café, 1 l. 16 s. — Sucre d'Hambourg, 1 l. 19 s. — Sucre d'Orléans, 1 liv. 17 s. — Savon de Marseille, 1 liv. 2 s. — Chandelle, 13 s.

Traité du calcul différentiel et intégral, par le citoyen Cousin, de l'institut national; 2 vol. in-4°. avec 6 planches; 21 livres. Paris; chez Régent & Bernard, libraires, qui des Augustins n°. 27. Nouvelle édition considérablement augmentée.

Cet ouvrage, qui réunit les suffrages de tous les savans en état de l'apprécier, est le plus complet & le plus lumineux que nous ayons sur les méthodes analytiques. Le citoyen Cousin est généralement estimé comme géomètre & comme administrateur. Malgré ses grandes occupations, sous ce dernier rapport, il continue ses cours publics, qui depuis trente ans ont si utilement concouru à répandre le goût des sciences exactes. On trouve chez les mêmes libraires & autres ouvrages sur l'Astronomie & la Physique.

Histoire abrégée de l'Empire Britannique, depuis le mois de mai 1792 jusqu'à la fin de l'année 1794; par François Plowden LL. D., auteur du livre intitulé *Jura Anglorum*, &c. traduite par J. P. André; 1795; 2 vol. in-8°, 4 liv. 10 sols franc de port. Paris, chez H. Neuville, commissionnaire en librairie, rue des Grands-Augustins, n°. 31, & chez les marchands de nouveautés.